



Commission scolaire
des Patriotes

Approuvé par le Conseil d'établissement le mercredi le 25
novembre 2015
Résolution CÉ #25-11-2015-04

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2015

ET PLAN DE RÉUSSITE INTÉGRÉ

ÉTABLISSEMENT

L'ARPÈGE

ANNÉE 2015-2016

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

HISTORIQUE

En adoptant la Loi sur l'administration publique visant l'instauration d'un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats dans les ministères et les organismes gouvernementaux, le gouvernement du Québec a tracé la voie de ce nouveau mode de fonctionnement dans nos organismes. Il aura fallu près de 10 ans avant que ces façons de faire atteignent le milieu de l'éducation. Cependant, nous voilà conviés à mettre en place ce mode de gouvernance par la convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative. Les éléments suivants viennent donner plus de force à ce mode de gestion : la démocratie scolaire remise en cause, la persévérance scolaire et les impacts économiques et humains sur la population québécoise.

C'est dans cette perspective et cette logique d'une société qui évalue la performance de ses institutions sur l'atteinte des résultats que s'inscrivent les différentes conventions de partenariat et de gestion et de réussite éducative. En effet, les changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* introduisent en 2002 la notion obligatoire de planification stratégique et de reddition de comptes pour les commissions scolaires. Par la suite, d'autres changements ont formalisé des liens entre les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements, en lien avec la planification stratégique des commissions scolaires.

PRÉAMBULE

Les dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* exigent que l'ensemble des acteurs québécois de l'éducation fixe des buts et des objectifs mesurables et en rende compte à la population.

En vertu de l'article 209.1, les commissions scolaires doivent inclure dans leur plan stratégique des objectifs qui tiennent compte des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère. Elles doivent également s'assurer de contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts fixés par la Ministre en concluant une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À leur tour, chacun des établissements de la commission scolaire doit conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la commission scolaire (représentée à la CSP par le directeur général adjoint responsable du secteur). Cette convention doit préciser les moyens mis en place par l'établissement qui permettront d'atteindre les 5 buts fixés par la Ministre. Chacune de ces conventions doit contenir des cibles et des objectifs mesurables, en lien d'une part avec la convention de partenariat et d'autre part en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement.

En élaborant notre Convention de partenariat et nos conventions de gestion et de réussite éducative, nous répondons aux nouvelles dispositions légales. Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite.

Tout au long des étapes de l'élaboration de ces conventions, inspirées par les valeurs de notre plan stratégique : *conscience professionnelle, humanisme, coopération et cohérence*, nous avons travaillé de près avec les directions d'établissement et la Direction des ressources éducatives. De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des syndicats : professionnel, enseignant et personnel de soutien, afin de leur partager le sens et l'importance de notre démarche. Lors de ces rencontres, les divers documents en lien avec les conventions ainsi que l'analyse des résultats de l'ensemble des élèves de la CSP leur ont été remis. Le Conseil des commissaires, le Comité de parents et le Comité EHDAA ont été informés des actions entreprises.

La réussite des élèves est une responsabilité partagée qui nous engage tous dans la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation des conventions de gestion et de réussite éducative. Ainsi, la Commission scolaire s'engage à déterminer des buts à atteindre et à mettre en œuvre des actions en vue de l'atteinte de ces buts, dans les limites des ressources qui lui sont allouées. Elle s'engage aussi à assurer un suivi rigoureux de ses actions et à rendre compte des résultats obtenus.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

ÉLÉMENTS DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La CSP et la Direction de l'établissement conviennent que la Convention de gestion et de réussite éducative de l'établissement contient :

- Des ajustements à apporter au Projet éducatif et au Plan de réussite, s'il y a lieu;
- Les buts prévus à la Convention de partenariat, des objectifs mesurables, des cibles à atteindre et des moyens pour assurer l'atteinte des buts fixés;
- Des indicateurs en lien avec les objectifs mesurables;
- L'indication du ou des responsables, de la durée et des ressources nécessaires à la mise en place des moyens retenus;
- Des suivis aux moyens retenus;
- La signature de la Convention de gestion et de réussite éducative par la Direction de l'établissement et la Direction générale de la Commission scolaire.

PLAN DE RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : L'ARPÈGE
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à ce que l'élève soit adéquatement accompagné dans ses difficultés d'apprentissage ou de comportement.	COMMENTAIRES (au besoin) : Nouvel objectif pour la CGRE 2014-2015	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	---	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans I.1 Diplomation et qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, taux établi à partir des élèves inscrits pour la première fois en 1 ^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, AEP) ou une première qualification (CFER, CFMS, CFPT). Cible finale CSP : 86 %.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : Augmenter le résultat moyen de la compétence RÉSOUDRE en mathématique à la fin du 1 ^{er} , du 2 ^e et 3 ^e cycle pour tous les élèves.
--

INDICATEUR : Résultat moyen des élèves de fin de 1 ^{er} , 2 ^e cycle et de fin de 3 ^e cycle à la compétence Résoudre	CIBLE FINALE: Augmenter de 1% <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td> <td>2011-12</td> <td>2012-2013</td> <td>2013-2014</td> <td>2014-2015</td> </tr> <tr> <td>1^{er} cycle :</td> <td>76,1 %</td> <td>76,1%</td> <td>74,7 %</td> <td>88%</td> </tr> <tr> <td>2^e cycle :</td> <td>77,5 %</td> <td>76,6%</td> <td>73,6%</td> <td>71%</td> </tr> <tr> <td>3^e cycle :</td> <td>58,1%</td> <td>66,3%</td> <td>77,7%</td> <td>77%</td> </tr> </table>		2011-12	2012-2013	2013-2014	2014-2015	1 ^{er} cycle :	76,1 %	76,1%	74,7 %	88%	2 ^e cycle :	77,5 %	76,6%	73,6%	71%	3 ^e cycle :	58,1%	66,3%	77,7%	77%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Résultat moyen de fin de 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle dans LUMIX pour la compétence Résoudre	ANNÉE D'APPRÉCIATION : 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
	2011-12	2012-2013	2013-2014	2014-2015																			
1 ^{er} cycle :	76,1 %	76,1%	74,7 %	88%																			
2 ^e cycle :	77,5 %	76,6%	73,6%	71%																			
3 ^e cycle :	58,1%	66,3%	77,7%	77%																			

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Enseignement explicite des stratégies de résolution de problèmes du 1 ^{er} cycle au 3 ^e cycle (choix des opérations)	Enseignants	Toute l'année	Orthopédagogue et conseillers pédagogiques.
2. Implantation du référentiel de l'enseignement des stratégies en mathématique de la 1 ^e à la 6 ^e année	Enseignants	Toute l'année	Orthopédagogue, Conseillère pédagogique

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** L'ARPÈGE

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à ce que l'élève soit adéquatement accompagné dans ses difficultés d'apprentissage ou de comportement.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans 1.2 Sorties sans diplôme ni qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Diminuer le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, taux établi à partir du nombre de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée en formation générale des jeunes, qui sont, l'année suivante, des sortants sans diplôme ni qualification, ne sont inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.
--	--

OBJECTIF MESURABLE : Dépister les élèves de 6^e année potentiellement décrocheurs

INDICATEUR : Nombre d'élèves de 6 ^e année dépistés Nombre d'élèves de 6 ^e dépistés	CIBLE FINALE : Dépister tous les élèves de 6 ^e à potentiel de décrochage	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Questionnaire sur mon expérience scolaire	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	---	---	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Dépistage des élèves décrocheurs par un questionnaire	Enseignants de 6 ^e et direction	Au retour en janvier	Questionnaire : « Questionnaire sur mon expérience scolaire ».
2. Transmission des informations pertinentes au comité de passage primaire/secondaire et à d'autres écoles concernant les indices de décrochages des élèves à risque	Enseignants et direction	Lors du comité de passage	Responsable du secondaire au comité Document « bilan de l'élève »
3. Tenir une rencontre d'information parents/enfants sur les enjeux du cheminement vers le secondaire tôt dans l'année pour resserrer le partenariat avec les parents	Direction, professionnels et enseignants	À l'automne	Conseillère orientation

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : L'ARPÈGE
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à développer chez l'élève des compétences liées à la maîtrise de la langue française	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.1 Lecture	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en lecture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
---	--

OBJECTIF MESURABLE : Augmenter le résultat moyen des garçons en compréhension de lecture à la fin de chaque cycle

INDICATEUR : Résultat moyen des garçons de fin de 1 ^{er} cycle, 2 ^e cycle et 3 ^e cycle à la compétence LIRE	CIBLE FINALE : Cible 1 ^{er} cycle : 80% 2 ^e cycle : 71% 3 ^e cycle : 73% Résultats 2011-2012 2012-2013 2013-2014 2014-2015 1 ^{er} cycle 77 % 78.3 % 76,8 % 77% 2 ^e cycle 73 % 78.8 % 73% 74% 3 ^e cycle 72 % 75 % 74,2% 76%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Résultat moyen de fin de cycle de Lumix (Bulletin GPI)	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	---	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Faire vivre des activités de conscience phonologique au préscolaire et en première année pour travailler le décodage	Enseignantes et orthopédagogue Enseignante de musique	2 fois / sem	Orthopédagogue, pré-test/post-test (nov-avril)
2. Enseigner explicitement des stratégies de gestion de la compréhension en lecture au 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	Enseignantes	Toute l'année	Orthopédagogue
3. Concertation et harmonisation entre les cycles pour planifier les apprentissages et les évaluations en lecture à l'aide de la progression des apprentissages	Enseignantes et orthopédagogue	Toute l'année	Progression des apprentissages

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : L'ARPÈGE
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à développer chez l'élève des compétences liées à la maîtrise de la langue française	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.2 Écriture	Objectif mesurable CSP (Convention de partenariat) : Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en écriture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : Augmenter le résultat moyen en écriture chez les garçons à la fin de chaque cycle

INDICATEUR : Résultat moyen des garçons de fin de 1 ^{er} cycle, 2 ^e cycle et 3 ^e cycle à la compétence ÉCRIRE	Cible : 1 ^{er} cycle : 75% 2 ^e cycle : 73% 3 ^e cycle : 73% Résultats 2011-2012 2012-2013 2013-2014 2014-2015 1 ^{er} cycle 69% 72,8 % 76,4% 74% 2 ^e cycle 75% 76,3 % 72% 67% 3 ^e cycle 78% 72,3 % 76,9% 71%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Tableau de Lumix GPI, résultat moyen de fin de cycle	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	--	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Concertation des enseignantes pour harmoniser les évaluations en écriture par niveau à partir la liste orthographique du MELS	Enseignants	Toute l'année	Document Progression des apprentissages, conseiller pédagogique et orthopédagogue, Liste orthographique du MELS
2. Utilisation du code de correction commun à toute l'école par tous les élèves (modelage par les enseignants)	Enseignants	Toute l'année	Orthopédagogue
3. Enseigner explicitement les règles orthographiques de 1 ^{er} et 2 ^e cycle.	Enseignants	Toute l'année	Orthopédagogue
4. Recours par les enseignants aux approches innovantes telles que : • Dictées innovantes • Les manipulations syntaxiques •	Enseignants	Toute l'année	Orthopédagogue

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : L'ARPEGE
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à ce que l'élève soit adéquatement accompagné dans ses difficultés d'apprentissage ou de comportement.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) (Mise à jour 2012-2013) Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS et en FPT. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Augmenter le taux de persévérance de 42,3 % (cohorte 2009-2010) à 50 % des élèves inscrits dans le parcours axé sur l'emploi (FPT) d'ici juin 2015.
---	--

OBJECTIF MESURABLE : Qu'une plus grande proportion d'élèves référés (demande à la direction) ait accès aux services professionnels offerts par l'école.

INDICATEUR : Nombre de nouvelles demandes à la direction Pourcentage d'élèves référés en orthopédagogie en 2014-2015 Pourcentage d'élèves référés en orthophonie en 2014-2015 Pourcentage d'élèves référés en psychologie en 2014-2015 Pourcentage d'élèves référés en psychoéducation en 2014-2015	CIBLE FINALE : Répondre à plus de 90% des demandes (anciennes et nouvelles) <table border="1"> <tr> <td>2011-2012</td> <td>2012-2013</td> <td>2013-2014</td> <td>2014-2015</td> </tr> <tr> <td>100%</td> <td>100 %</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>92,5%</td> <td>100%</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>34 %</td> <td>73%</td> <td>70%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>100%</td> <td>100 %</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </table>	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	100%	100 %	100%	100%	92,5%	100%	100%	100%	34 %	73%	70%	100%	100%	100 %	100%	100%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Demandes déposées à la direction	ANNÉE D'APPRÉCIATION : 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015																				
100%	100 %	100%	100%																				
92,5%	100%	100%	100%																				
34 %	73%	70%	100%																				
100%	100 %	100%	100%																				

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Temps d'arrêts avec les enseignantes et les professionnels pour analyser les demandes à la direction et mises à jour régulières des priorités avec les professionnels	Direction	2 fois par année	Direction, enseignants, professionnels et orthopédagogue
2. Travail spécifique en classe de langage pour tous les élèves (animation par l'orthophoniste et par l'enseignante pour les activités de langage en classe)	Orthophoniste	Chaque semaine toute l'année	Orthophoniste, éducatrice spécialisée, enseignante
3. Intervention précoce par les professionnels auprès des élèves du préscolaire	Enseignantes et orthopédagogue et professionnels		Orthopédagogue

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** L'ARPÈGE

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à être un milieu sécuritaire, sain et accueillant.

COMMENTAIRES (au besoin) :

PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2
Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études

BUT 4
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire
4.1 Sécurité des établissements

OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) (Mise à jour 2012-2013)
Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans leur école, taux établi à partir du questionnaire CSP sur « le portrait de la violence à l'école ».
Diminuer la proportion des cas d'intimidation et de violence qui sont annuellement portés à la connaissance du directeur général (Proportion : nombre de cas/population d'élèves de la CSP).

OBJECTIF MESURABLE : Diminuer le pourcentage d'élèves qui transgressent les règles de conduite de l'école qui touchent à la sécurité

INDICATEUR : Nombre d'élèves qui ont eu des avis majeurs (règles 1 et 2) et/ou des avis mineurs (règles 3 et 7) selon les cycles

CIBLE FINALE : Diminuer de 2 % le nombre d'élèves ayant reçu un avis à chaque cycle

MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Nombre d'élèves ayant reçu un avis majeur et/ou mineur pour les règles 1-2 (majeur) 3-et 7 (mineur)

ANNÉE D'APPRÉCIATION : 2015-2016 : 20__-20__ :

portrait 2011-12 au 1 ^{er} juin			portrait 2012-2013 au 1 ^{er} juin			portrait 2013-2014 au 1 ^{er} juin			Portrait 2014-2015 au 1 ^{er} juin		
Cycle	Avis mineurs	Avis majeurs 1-2	Cycle	Avis mineurs	Avis majeurs 1-2	Cycle	Avis mineurs	Avis majeurs 1-2	Cycle	Avis mineurs	Avis majeurs 1-2
1 ^{er}	29/73 = 39,7%	13/73 = 17,8%	1 ^{er}	27/58 = 46,5%	9/58 = 15,5%	1 ^{er}	11/91 = 12,08%	13/91 = 14,2%	1 ^{er}	23/81 = 28%	1/91 = 1%
2 ^e	41/87 = 47,1%	21/87 = 24,1%	2 ^e	20/71 = 28,1%	11/71 = 15,4%	2 ^e	13/62 = 20,9%	11/62 = 17,7%	2 ^e	27/66 = 41%	15/66 = 22,7%
3 ^e	28/64 = 43,7%	20/64 = 31,2%	3 ^e	11/67 = 16,4%	8/67 = 11,9%	3 ^e	0/62 = 0%	7/62 = 11,2%	3 ^e	14/72 = 19%	13/72 = 18%

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Valoriser le respect du code de vie en organisant une activité (par cycle ou niveau) à chaque étape.	enseignants	Toute l'année	Agenda (code de vie) et cahier de gestion des avis Plan de lutte à l'intimidation et à la violence (protocole)
2. Sensibiliser les élèves aux actions pacifiques (Vers le Pacifique, billet de signalement) par une tournée de classe, des rencontres proactives, éducatives et de prévention)	enseignants	Toute l'année	Fiches d'actions pacifiques, t.e.s, direction, psychoéducatrice Plan de lutte à l'intimidation et à la violence (protocole)
3. Offrir des ateliers de communication non-violente de la 1 ^{re} année à la 6 ^e année incluant les groupes langage	Animateur	Toute l'année	Jean-Pierre Boucher, animateur du secteur

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS : | **ANALYSE DES RÉSULTATS :** | **JUGEMENTS :** | **RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :**



MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : L'ARPÈGE
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de sa santé et de sa sécurité	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
---	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.3 Mode physiquement actif	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Nombre de fois par semaine que les écoles offrent des activités physiques organisées et animées dans les cadres suivants : Activités du service de garde, activités parascolaires et activités sportives interscolaires. Augmenter la proportion d'élèves par sexe qui réussissent l'épreuve commune de la commission scolaire mesurant l'endurance cardiorespiratoire en 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e années au primaire et en 2 ^e et 5 ^e secondaire.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : Améliorer la condition physique de tous les élèves en offrant diverses activités physiques favorisant un mode de vie physiquement actif

INDICATEUR Pourcentage de réussite à l'épreuve commune d'endurance cardiovasculaire en gymnase à chaque fin de cycle	CIBLE FINALE : 100 % de réussite pour tous les élèves en juin 2015 <table border="1"> <tr> <td>Jun 2013</td> <td>Jun 2014</td> <td>Jun 2015</td> </tr> <tr> <td>1er cycle : (5 min) 100%</td> <td>100 %</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>2^e cycle : (10 min) 100%</td> <td>100 %</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>3^e cycle: (15 min) 95%</td> <td>98 %</td> <td>99%</td> </tr> </table>	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	1er cycle : (5 min) 100%	100 %	100%	2 ^e cycle : (10 min) 100%	100 %	100%	3 ^e cycle: (15 min) 95%	98 %	99%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Nombre d'élèves qui réussissent (oui ou non) l'épreuve	ANNÉE D'APPRÉCIATION 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015													
1er cycle : (5 min) 100%	100 %	100%													
2 ^e cycle : (10 min) 100%	100 %	100%													
3 ^e cycle: (15 min) 95%	98 %	99%													

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. L'épreuve d'endurance cardiovasculaire et tout l'entraînement préalable à chaque cours d'éducation physique	L'enseignant en éducation physique	1 épreuve mais plusieurs entraînements en début des cours	L'épreuve de course continue de la CSP
2. Offrir des activités scolaires, parascolaires, extrascolaires et celles offertes par le service de garde : (Kin-Ball, hockey cosom le midi, activités organisées dans la cour d'école aux récréations, jeunes leaders, et par le service de garde) dans lesquelles les élèves doivent faire des efforts physiques constants.	Enseignants, animateur de Kinball et éducatrices du service de garde, direction, t.e.s.	Tout le long de l'année	Association Kinball Rive-Sud. Élèves « jeunes leaders » de 3 ^e cycle

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : L'ARPÈGE
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'École vise à ce que l'élève soit adéquatement accompagné dans ses difficultés d'apprentissage ou de comportement.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 5 Développer et faire connaître l'offre de services et les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la population
---	-----------------------------------	---

BUT 5 L'augmentation du nombre d'élèves de 20 ans en formation professionnelle	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans, taux établi à partir des élèves qui s'inscrivent pour la 1 ^{re} fois en formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans, au 30 septembre de l'année considérée.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : Offrir des activités favorisant la connaissance des métiers pour les élèves du 3 ^e cycle

INDICATEUR : Nombre d'activités offertes en lien avec la connaissance des métiers	CIBLE FINALE : 2 activités et plus par année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Décompte des activités	ANNÉE D'APPRÉCIATION : 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
---	--	--	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Distribution de la documentation du centre de formation professionnelle aux élèves de 3 ^e cycle	enseignantes de 3 ^e cycle, direction	en cours d'année	Documentation du CFP
2. Invitation d'une conseillère en orientation pour parler des métiers de la formation professionnelle	Direction	en cours d'année	Conseillère d'orientation

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la signature pour l'année scolaire 2015-2016. La durée de l'entente est d'un an, renouvelable le 30 novembre 2016.

APPROBATION

La Direction de l'établissement confirme que le personnel de l'établissement a été consulté sur la présente Convention de gestion et de réussite éducative.

Le Conseil d'établissement a approuvé le projet de Convention de gestion et réussite éducative à sa réunion du 25 nov. 2015. Le numéro de la résolution est CE # 25-11-2015-03

SIGNATURES

La Commission scolaire des Patriotes et la Direction de l'établissement conviennent de signer la présente convention :

Direction de l'établissement :



Date :

7 décembre 2015

Direction générale adjointe:



Date :

2016-01-12